

SARL BONACHERA
10 AVENUE DU LOT



46220 PRAYSSAC
Tél.: 0565306902
Fax : 0565308742
E-mail : peugeotprayssac@orange.fr
Capital : 340000€ Euros
APE 4520A
SIRET 84478161700015
RCS 844781617 cahors

SAS DESGOURMETS BALDES ET FILS
ZA DE MEYMES

46220 PRAYSSAC

FACTURE N° 2025000067 du 10/01/2025 - Ets 01

Page 1/1

N° DOCUMENT	N° CLIENT	VOTRE COMMANDE	MARQUE	V.I.N.	N° IMMATRICULATION	KILOMÉTRAGE	N° COMMANDE
3035	2686		PEUGEOT	VR3UHZKXZMT051736 e-208	GA275WX	40821	
DÉSIGNATION		N° PIÈCE	QUANTITÉ OU TEMPS	C T	PRIX UNITAIRE HORS TAXE	PRIX UNITAIRE NET HORS TAXE	MONTANT
N° SINISTRE : 2024416482							
ASSURANCE : 1187 GAN							
EXPERT :							
			DATE EXPERTISE :			N° POLICE :	
						DATE MISE A DISPOSITION :	
CALANDRE	PR	1.00	6		210.62	210.62	210.62
FEU DIURNE D	PR	1.00	6		288.40	288.40	288.40
MAIN D'OEUVRE CARROSSERIE T1	T1	2.00	6		55.65	55.65	111.30
RECAPITULATIF DES MONTANTS A CHARGE CLIENT							
FRANCHISE HT =		476.00					
TVA =		122.06					
TOTAL HORS TAXE			MONTANTS T.V.A.			TOTAL T.T.C.	
			acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration				
610.32		6	610.32			732.38	
			20.00%				
			122.06				

PAYÉ

www.peugeot.fr

2023 A - DC177A45 - M à J 02/2013 - PARAGON - Tél. : 01 46 49 41 36

COUPON A JOINDRE A VOTRE RÈGLEMENT		
N° DOCUMENT	N° CLIENT	N° COMMANDE
2025000067/2686		
732.38		

A régler par l'ASSURANCE : 134.32

A régler par le CLIENT :

598.06

Payable le : 10/01/2025

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : "Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à réception des factures, de comptant ou par chèque de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement."